

# **SEMINAIRE**

## **2006**

**CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES  
SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS**

**C  
T  
N  
E  
R  
H  
I**

Jeudi 9 mars 2006

**Stratégies pour l'emploi des  
personnes handicapées physiques  
dans les fonctions publiques**

# Stratégies pour l'emploi des personnes handicapées physiques dans les fonctions publiques

**Jeudi 9 mars 2006**

**Conception :**

**Rémy Fontier :**

Enseignant, juriste et syndicaliste.

Auteur de l'ouvrage :

« handicap et fonction publique – guide pratique pour l'emploi et la carrière des travailleurs handicapés ». Paris, CTNERHI, 2003, 180 p.

**Horaire :**

9 h 30 - 17 h.

**Lieu :**

CTNERHI

236 bis, rue de Tolbiac

75013 PARIS

Tél : 01 45 65 59 40

Fax : 01 45 65 44 94

**E-mail :**

r.martinez@ctnerhi.com.fr

**Site Internet :**

www.ctnerhi.com.fr

**Tarifs :**

Non-adhérent :

300 € TTC

Adhérent :

270 € TTC

Etudiant :

80 € TTC

Le monde du travail étant majoritairement celui des entreprises privées, l'accès des travailleurs handicapés à la fonction publique reste mal connu. Le secteur public affiche des taux d'emploi peu élevés ; mais pour huit millions de postes de travail assujettis à l'obligation d'emploi dans le secteur privé, il y a tout de même quatre millions de postes assujettis dans la fonction publique. Des protocoles d'accord ont été signés dans les fonctions publiques. Ils doivent favoriser le reclassement et l'emploi par la voie contractuelle spécifique aux travailleurs handicapés. Alors que les emplois réservés ont été supprimés, les droits des personnes handicapées devenues fonctionnaires par contrat sont tous alignés sur ceux des agents ayant passé des concours. La loi du 11 février 2005 est venue renforcer l'obligation d'emploi en instituant un fonds d'insertion des fonctions publiques à l'image de l'AGEFIPH. Celui-ci financera l'accompagnement, l'insertion, l'aménagement, etc. Le principe du temps partiel de droit et de l'aménagement des horaires est acté dans la loi puis dans les règlements. Mais des inquiétudes demeurent ou se font jour. Le passage préalable par la commission des droits (ex COTOREP) pour passer un concours est supprimé mais remplacé par une visite médicale à la suite du concours... En attendant la mise en place du fonds (et dans quelles conditions ?) quels sont les financements des actions indispensables ?

## Objectif

Examen des stratégies les plus efficaces pour obtenir un emploi public. Celles-ci passent par la reconnaissance des textes, des filières d'aide de la fonction publique et de la jurisprudence administrative. Examen des droits des personnels handicapés à l'embauche ou devenus handicapés en cours de carrière.

Les textes ne disent pas tout et ne peuvent prévoir tous les cas de figure. En matière de handicap, il existe un foisonnement de cas particuliers, traités par des organismes divers (maisons départementales, comités médicaux, jurys de concours, commissions de réforme, jurys de concours ou jury ad-hoc pour les contractuels, commissions paritaires...) qui ont un grand pouvoir d'appréciation, de décision. La jurisprudence, les décisions des tribunaux administratifs sont donc très importantes pour préciser ce que doit être l'application des textes.

## Méthodologie

Exposés, discussions, études de cas.

## Public :

Tous ceux qui veulent aider efficacement les personnes handicapées et, au préalable, réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour trouver un emploi : militants associatifs ou syndicaux, juristes, professionnels et membres de l'administration s'occupant d'insertion...

## Programme :

### **Matinée :**

Etat des lieux : les logiques de la fonction publique font parfois obstacles à l'insertion. Les organes consultatifs, décisionnels et juridictionnels tels qu'ils existent actuellement. Les différentes voies d'accès à l'emploi. Le secret médical.

### **Après-midi :**

Etude de cas vécus et de jurisprudences. Exemples d'administrations qui recrutent des personnes handicapées. Les perspectives d'emploi.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
(à retourner par courrier ou par Fax)

**jeudi 9 mars 2006**  
**Stratégies pour l'emploi des personnes handicapées physiques dans les fonctions publiques**

CTNERHI à l'attention de Régine Martinez  
236 bis, rue de Tolbiac – 75013 PARIS  
Tél : 01 45 65 59 40 - Fax : 01 45 65 44 94  
E-mail : r.martinez@ctnerhi.com.fr - Site internet : [www.ctnerhi.com.fr](http://www.ctnerhi.com.fr)

(accessible aux personnes déficientes auditives - interprétariat LSF sur demande)

Mme, Mlle, M :

.....

Etablissement/Administration/Association/Entreprise/Association membre du CTNERHI /.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Participera à la journée du 9 mars 2006 \_\_\_\_\_

Une journée : 300 €  
270 €TTC \*

**Repas compris**

\*Tarif préférentiel pour les associations nationales membres du CTNERHI et les établissements affiliés.  
Tarif spécial pour les étudiants (80 €sur présentation de la carte d'étudiant))

Conditions de règlement : 30 % au moment de l'inscription à titre d'acompte qui restera acquis au CTNERHI en cas de désistement,  
le solde à réception de la facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

**Attention** : nombre de places limité à 15 personnes (ce séminaire pourra être reprogrammé ultérieurement en fonction des demandes)